

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 mai 2021, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Est/sont absents:

Les membres présents forment le quorum. Janick Roy, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

90-05-2021

1.1 - Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel état d'urgence est maintenu jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la Ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2020-004 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui introduit certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leur délibérations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.):

IL EST PROPOSÉ PAR : ALEXANDRE PROVENÇAL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.);

QUE la séance soit enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

91-05-2021

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 7 mai 2021

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 - Séance à huis clos
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 9 avril 2021
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 4.2 - Présentation des états financiers 2020
 - 4.3 - Demande de commandite: Ensemble pour la Sclérose en Plaques
 - 4.4 - Gestion de la contribution financière pour la mise en conformité de l'eau potable - Sainte-Rose Station
 - 4.4.1 - Contribution financière pour la mise en conformité de l'eau potable - Sainte-Rose Station - Lettre de remerciements
 - 4.5 - Entente de services avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le partage d'une ressource administrative
 - 4.5.1 - Acceptation de la grille salariale pour le poste d'agent(e) administratif(ve)
 - 4.6 - Entente Global Payments
 - 4.7 - Installation de thermopompe mural pour la salle de conférence
 - 4.8 - Fondation santé Beauce-Etchemins - Demande d'aide financière
 - 4.9 - Fondation Sanatorium Bégin - Demande d'aide financière
 - 4.10 - Fondation du CRDP-CH
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 07-2021 concernant la gestion contractuelle et la délégation de pouvoirs en matière contractuelle
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
 - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
 - 6.2 - Utilisation du feu vert clignotant
 - 6.2.1 - Recommandation pour une demande d'utilisation du feu vert
- 7 - VOIRIE TRANSPORT
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur
 - 7.2 - Acceptation du soumissionnaire pour les travaux de la réfection de la rue Carrier
 - 7.3 - Demande du propriétaire du 1040, route Poliquin (Charles Audet)
 - 7.4 - Travaux prioritaires
 - 7.5 - Ressources humaines - Aide à l'inspecteur municipal
- 8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 9.1 - Animatrices camp de jour
- 10 - CORRESPONDANCE
 - 10.1 - Correspondances diverses
- 11 - VARIA
 - 11.1 - Acquisition d'une gratte de nivelage
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point "Gratte de nivelage" au varia.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

92-05-2021

3.1 - Séance ordinaire du 9 avril 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

93-05-2021

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

**IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 33 641.03 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

4.2 - Présentation des états financiers 2020

Reporté.

94-05-2021

4.3 - Demande de commandite: Ensemble pour la Sclérose en Plaques

Le conseiller Maxime Vachon se retire des discussions.

CONSIDÉRANT la demande reçue relativement à l'évènement "Marchons pour un monde sans SP";

CONSIDÉRANT l'implication de citoyens locaux dans l'organisation *Vaincre la SP*:

**IL EST PROPOSÉ PAR: ANDRÉ LOUBIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un montant de 50 \$ soit commandité à l'organisation *Vaincre la SP*;
QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy, soit et est autorisée à procéder au paiement de la commandite;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

Le conseiller Maxime Vachon réintègre les discussions.

95-05-2021

4.4 - Gestion de la contribution financière pour la mise en conformité de l'eau potable - Sainte-Rose Station

CONSIDÉRANT QUE, suite à une intervention de la Députée Stéphanie Lachance, la Municipalité a reçu 13 000\$ de contribution financière pour le projet de mise en conformité de l'eau potable à Ste-Rose Station;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur se voient actuellement taxés 100\$ annuellement afin d'acquitter les frais d'ingénieurs de 15 742,87\$ pour ce projet et ce pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE le secteur a un fonds accumulé de 7 584,20\$ au 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILERS PRÉSENTS

QUE le remboursement des frais d'ingénieurs soit fait ainsi:

Montant total des frais d'ingénieurs	15 742.87\$
(-) moins 100\$ taxé aux 17 résidents en 2021	1 700\$
(-) moins la contribution reçue	13 000\$
(-) moins la balance prise au fonds accumulé du secteur	1 042.87\$
Montant restant à payer pour les ingénieurs:	0\$
Montant restant au fonds accumulé du secteur (7 584.20\$ - 1 042.87\$)	6 541.33\$

QUE toute contribution reçue suite à la présente résolution soit comptabilisée dans le fonds accumulé du secteur;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la firme comptable Blanchette Vachon afin d'assurer le suivi du dossier.

ADOPTÉE

96-05-2021

4.4.1 - Contribution financière pour la mise en conformité de l'eau potable - Sainte-Rose Station - Lettre de remerciements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié d'une contribution financière de 13 000\$ pour le projet de mise en conformité de l'eau potable à Sainte-Rose Station, grâce à l'intervention de Mme Stéphanie Lachance, députée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remercier Madame Lachance:

IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une lettre de remerciements soit composée à l'attention de Madame Stéphanie Lachance;

QUE le maire, Hector Provençal soit et est autorisé à signer la lettre de remerciements;

QU'une copie de la présente résolution soit jointe à la lettre.

ADOPTÉE

97-05-2021

4.5 - Entente de services avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le partage d'une ressource administrative

ATTENDU QUE les conseillers municipaux ont reçus le projet d'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en administration et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'administration;

ATTENDU QUE les parties ont les mêmes besoins au niveau administratif;

ATTENDU QUE les parties souhaitent se regrouper afin d'offrir un poste à temps plein:

IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une offre d'emploi d'agent(e) administratif(ve) soit publiée dès le mardi 11 mai;

QUE la Directrice générale, Janick Roy et le maire, Hector Provençal, soient et sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

98-05-2021

4.5.1 - Acceptation de la grille salariale pour le poste d'agent(e) administratif(ve)

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux ont reçu la grille salariale pour le poste d'agent(e) administratif(ve) et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance:

IL EST PROPOSÉ PAR: CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la grille salariale pour le poste d'agent(e) administratif(ve) soit acceptée.

ADOPTÉE

4.6 - Entente Global Payments

Reporté.

99-05-2021

4.7 - Installation de thermopompe mural pour la salle de conférence

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer une thermopompe dans la salle de conférence;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

IL EST PROPOSÉ PAR: RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de Mécanique du bâtiment SVC Inc. au montant de 2 200\$ avant taxes soit retenue et qu'elle soit payée à même le budget courant;
QUE l'inspecteur municipal, Dave Noël soit et est autorisé à communiquer avec l'entrepreneur pour procéder à l'installation de l'équipement;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

100-05-2021

4.8 - Fondation santé Beauce-Etchemins - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande déposée à la table du Conseil municipal, à l'effet d'obtenir une aide financière;

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR : SAMUEL GOUDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde un montant de 50 \$ à la Fondation santé Beauce-Etchemins;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

101-05-2021

4.9 - Fondation Sanatorium Bégin - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande déposée à la table du Conseil municipal, à l'effet d'obtenir une aide financière;

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal:

IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde un montant de 50\$ à la Fondation santé Beauce-Etchemins;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

102-05-2021

4.10 - Fondation du CRDP-CH

CONSIDÉRANT la demande déposée à la table du Conseil municipal, à l'effet d'obtenir une aide financière;

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal:

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité accorde un montant de 50\$ à la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

103-05-2021

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 07-2021 concernant la gestion contractuelle et la délégation de pouvoirs en matière contractuelle

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, ALEXANDRE PROVENÇAL, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 07-2021 concernant la gestion contractuelle et la délégation de pouvoirs en matière contractuelle.

Dispense de lecture est demandée.

ALEXANDRE PROVENÇAL, Conseiller siège #3

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le directeur incendie fait son rapport aux membres du conseil.

104-05-2021

6.2 - Utilisation du feu vert clignotant

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement sur le feu vert clignotant par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QUE le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au Règlement sur le feu vert clignotant, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

ADOPTÉE

105-05-2021

6.2.1 - Recommandation pour une demande d'utilisation du feu vert

CONSIDÉRANT l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) qui permet à certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur le feu vert clignotant qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la municipalité afin de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement sur le feu vert clignotant, le pompier qui veut obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit, notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande des pompiers suivants: Richard Fauchon, Claude Vincent, Nil Dumas, Normand Sylvain, André Murray, Christian Lamontagne, Christian Bisier, Maxime Vachon, Jean-François Oregel, visant à obtenir l'autorisation de la Société pour utiliser un feu vert clignotant;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de leur dossier d'emploi démontre qu'ils respectent les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder aux pompiers Richard Fauchon, Claude Vincent, Nil Dumas, Normand Sylvain, André Murray, Christian Lamontagne, Christian Bisier, Maxime Vachon, Jean-François Oregel, à l'emploi du Service de sécurité incendie, la recommandation favorable nécessaire pour déposer une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant vu l'évaluation de leur dossier d'emploi démontrant qu'ils respectent les protocoles et les directives du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

106-05-2021

7.2 - Acceptation du soumissionnaire pour les travaux de la réfection de la rue Carrier

ATTENDU QUE les conseillers municipaux déclarent avoir reçu l'analyse des soumissions et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme d'ingénieurs Stantec;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Construction

Abénakis inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR: ANDRÉ LOUBIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de Construction Abénakis inc. soit et est retenue au montant de 111 137,30\$ (taxes incluses);
QUE le présent contrat soit conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 02-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy et la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau, soient et sont autorisées à procéder à la poursuite du dossier avec les parties concernées;
QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Sébastien Pouliot (Chargé de projets, Construction Abénakis) ainsi qu'à M. Jean-François Poirier (ingénieur, Stantec);
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

107-05-2021

7.3 - Demande du propriétaire du 1040, route Poliquin (Charles Audet)

CONSIDÉRANT la demande écrite déposée au conseil municipal par le propriétaire du 1040, route Poliquin;
CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a été constater l'état du terrain;

**IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande de M. Audet soit et est acceptée;
QUE la dépense soit payée à même le fonds des Carrières-sablières;
QUE l'inspecteur municipal, Dave Noël, soit et est autorisé à commander le matériel requis et à prendre entente avec le propriétaire sur le déroulement des réparations;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

7.4 - Travaux prioritaires

Ajournement à la séance du 14 mai à 18 h 30.

108-05-2021

7.5 - Ressources humaines - Aide à l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçue aucune candidature relativement aux offres d'emploi étudiant et ouvrier(ère) en voirie;
CONSIDÉRANT QUE des travaux nécessitent deux personnes;

**IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'inspecteur municipal Dave Noël soit et est autorisé à demander les services d'une personne de son choix, au besoin;
QUE cette personne ait les conditions de travail convenues à l'interne;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

109-05-2021

9.1 - Animatrices camp de jour

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement des animatrices pour le camp de jour 2021;

CONSIDÉRANT les mises en candidatures reçues:

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les candidatures de Christina Gagnon, d'Amy Gilbert et de Maude Roy soient et sont retenus;

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit et est autorisée à annoncer l'acceptation des candidatures aux personnes concernées.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Correspondances diverses

La correspondance du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

11 - VARIA

11.1 - Acquisition d'une gratte de nivelage

Ajournement à la séance du 14 mai à 18 h 30.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

110-05-2021

13 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires sont nécessaires à la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE l'entièreté des points n'ont pas été discutés:

**IL EST PROPOSÉ PAR: RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente séance soit ajournée au vendredi 14 mai 2021 à 18 h 30.

ADOPTÉE

111-05-2021

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire
trésorière

Janick Roy
Directrice générale et Secrétaire-

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire